



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## hypermarchés

Question écrite n° 15880

### Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant à sa question écrite n° 474 du 30 juin 1997 et à la réponse qu'elle lui avait faite (J.O.-A.N.-6/12/1997) à l'égard des dérives de la pratique du marchandisage dans la grande distribution, demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances des travaux du comité de suivi qui devait alors être mis en place, afin d'être notamment chargé de faire le bilan des actions en cours à l'égard de pratiques pouvant apparaître comme illégales.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite connaître l'état d'avancement des travaux du comité de suivi mis en place dans le cadre de la convention de partenariat pour la lutte contre le travail illégal conclue le 26 août 1997 entre le préfet de la région Nord - Pas-de-Calais et les représentants du secteur de la grande distribution. Le comité de suivi a tenu sa première réunion le 21 septembre dernier. Outre les services de la préfecture du Nord et les représentants du « pôle distribution », assistaient à cette réunion les services de l'URSSAF, les groupements de gendarmerie, la direction départementale de la sécurité publique, les services fiscaux, les directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Nord-Lille et Nord-Valenciennes et la direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Nord - Pas-de-Calais. A cette occasion, le « pôle distribution » a rendu compte des actions diligentées en direction des entreprises qu'il fédère pour l'application de cette convention. Plus particulièrement, a été présenté le projet d'élaboration et de diffusion d'un produit d'autoformation, sous forme de Cédérum, destiné à sensibiliser les responsables de produit et directeurs d'achat des sociétés adhérentes à la notion de travail illégal et à favoriser la diffusion de bonnes pratiques en la matière. Les services du ministère de l'emploi et de la solidarité seront associés à la mise au point de ce projet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15880

**Rubrique :** Commerce et artisanat

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 juin 1998, page 3345

**Réponse publiée le :** 4 janvier 1999, page 59